

BILAN COVID

SEMAINE 04 (24 au 31 janvier 2022)

Hospitalisations en cours (au 31/01/2022)	53 patients dont 6 en réanimation	
Retours à domicile (au cours de la semaine écoulée)	20	
Transferts en SSR (au cours de la semaine écoulée)	0	
Décès survenus en hospitalisation (au cours de la semaine écoulée)	3	

Une hausse des hospitalisations Covid au cours du week-end

La semaine écoulée s'est déroulée à l'image des précédentes avec des données plutôt stables avec 37 patients Covid hospitalisés en moyenne au cours de la semaine. Le nombre de retours à domicile a été de 20 sachant que le nombre de décès a quant à lui légèrement diminué.

Le pic constaté le lundi 31 janvier fait suite à des admissions récentes et à la découverte de cas ce week-end au cours de dépistages chez des patients hospitalisés. Une recherche des causes de contamination est en cours sachant qu'au CH d'Arles comme dans de nombreux établissements, la notion de Covid fortuits (car découverts fortuitement) tend à augmenter sensiblement.

Mise à jour de l'obligation vaccinale pour les professionnels de santé

Si le passe sanitaire continue à être le seul exigible pour les consultants et les visiteurs à l'hôpital, l'obligation vaccinale des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social mise en place par la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire évolue pour prendre en compte d'une part, la notion de dose de rappel et d'autre part, les délais applicables par ailleurs dans le cadre du passe vaccinal.

En effet désormais, la réalisation de la dose de rappel est intégrée dans l'obligation vaccinale. Les professionnels de santé devront donc pour présenter un schéma vaccinal valide :

- Du 30 janvier au 14 février 2022, avoir reçu une 2ème dose il y a moins de 7 mois ou avoir reçu une dose de rappel ;
- A partir du 15 février 2022, avoir reçue une 2ème dose il y a moins de 4 mois ou une dose de rappel.

Le centre hospitalier d'Arles travaille à la mise en application de ces dispositions en mettant en place une gestion rapprochée et individuelle des situations afin de prévenir et d'éviter de devoir prononcer de nouvelles suspensions. Pour mémoire, la quasi-totalité des agents de l'hôpital ont bénéficié d'un schéma vaccinal initial complet avant le 15 octobre. Cependant, les cas de contamination avec les nouveaux variants, la possibilité de se faire vacciner en dehors de l'établissement, l'évolution récente des délais de validité du passe sont autant de facteurs nécessitant une attention accrue pour s'assurer du respect de la réglementation.